

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD,
M. Jean- François PEUMERY.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 13

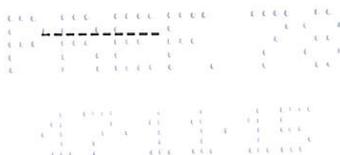
Objet: Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 novembre 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que l'article 72 relatif aux marchés à tranches et l'article 77 relatif aux marchés à bons de commande.



La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a mis en œuvre en 2012 une procédure d'appel d'offres décomposée en 4 lots pour l'exploitation des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le marché prenant fin le 21 mars 2016, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité du service public.

L'estimation de ces prestations pour la durée totale du marché nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire.

La procédure se décompose en 5 lots, lesquels, à l'exception du lot n°4, comportent des tranches définies comme suit :

- **Lot n°1** : Tranche ferme : Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales et prestation de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats ;
 - Tranche conditionnelle n°1 : Intégration de la prestation de gardiennage des points de collecte des DEEE et gravats pour les communes de Buc, Noisy-le-Roi, Toussus-le-Noble et Viroflay ;
 - Tranche conditionnelle n°2 : Intégration de la prestation de gardiennage des points de collecte des DEEE et gravats pour les communes de Rocquencourt et Versailles.

- **Lot n°2** : Tranche ferme : Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales et transport des déchets issus des points de collecte et des Centres Techniques Municipaux (CTM) ;
 - Tranche conditionnelle n°1 : Mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des points de collecte (DEEE et gravats) pour les communes de Buc, Noisy-le-Roi, Toussus-le-Noble et Viroflay ;
 - Tranche conditionnelle n°2 : Mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des points de collecte DEEE pour les communes de Rocquencourt et Versailles ;
 - Tranche conditionnelle n°3 : Mise à disposition de bennes, grutage et transport des déchets liés aux dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux.

- **Lot n°3** : Tranche ferme : Traitement des déchets tout venant non valorisables et encombrants collectés sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres.
 - Tranche conditionnelle n°1 : Traitement des déchets "tout venant" collectés par les Services techniques des communes membres (apports directs des CTM sur les sites de traitement) ;
 - Tranche conditionnelle n°2 : Traitement des déchets "tout venant" issus des bennes des Centres Techniques Municipaux ;
 - Tranche conditionnelle n°3 : Traitement des déchets "tout venant" issus des dépôts sauvages collectés par le titulaire du marché de collecte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- **Lot n°4** : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries, les points de collecte et les services techniques des communes membres.

- **Lot n°5** : Tranche ferme : Traitement des gravats inertes et non inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, les points de collecte et les services techniques des communes membres.
 - Tranche conditionnelle n°1 : Traitement des déchets "gravats inertes et non inertes" collectés par les Services Techniques des villes de la

<p>Valeur technique au vu du mémoire ou des bordereaux de réponse</p> <p><u>Sous-critère 1:</u> Volet technique de l'offre: 50%</p> <p><u>Sous-critère 2:</u> Volet environnemental de l'offre: 50%</p>	60 %
--	-------------

Pour le lot 3 :

Critères	Pondération
<p>Prix au vu du DQE</p> <p><u>Sous-critère 1:</u> prix de la tranche ferme : 50%</p> <p><u>Sous-critère 2:</u> prix de la tranche conditionnelle 1: 30 %</p> <p><u>Sous-critère 3:</u> prix de la tranche conditionnelle 2: 10%</p> <p><u>Sous-critère 4:</u> prix de la tranche conditionnelle 3: 10%</p>	60 %
<p>Valeur technique au vu du mémoire ou des bordereaux de réponse</p>	40 %

Pour les lots 4 et 5 :

Critères	Pondération
<p>Prix au vu du DQE</p>	60 %
<p>Valeur technique au vu du mémoire ou des bordereaux de réponse</p>	40%

Le candidat doit présenter une proposition entièrement conforme à la solution de base.



